Image not found or type unknown

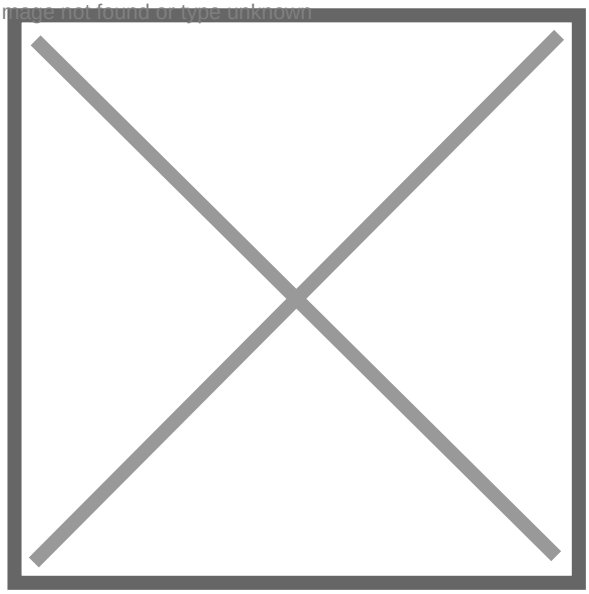

Etre déchu de ses droits parentaux

Par **Laurieendemande**, le **26/10/2010** à **18:01**

Bonjour,
Mon papa a 38 ans et est papa de 3 enfants dont moi et mon petit frère de 9 ans et ma petite soeur de 10 ans.
Depuis quelques années je ne voit plus ma mère et je vis chez mon papa, les petits sont actuellement en garde alternée. Ma mère leur remonte la tête contre mon père et sa nouvelle femme et se sert d'eux pour attirer des ennuis à mon père . Je sais que cette décision ne sera peut être pas bien vue mais la situation est devenue invivable limite du harcèlement, mais il voudrai être déchu de ses droits paternels, est-ce possible dans la mesure ou il n'a rien a se reprocher?

Par **mimi493**, le **26/10/2010** à **18:03**

Il peut demander à ne plus avoir l'autorité parentale conjointe mais ça ne changera rien à la situation.

Par **Laurieendemande**, le **26/10/2010** à **18:07**

Je sais que c'est domage pour les enfants mais je pense qu'ils se rendront compte eux même de la situation plus tard. merci de votre compréhension

Par **mimi493**, le **26/10/2010** à **21:02**

Je crois que vous confondez l'autorité parentale et les droits d'un parent.

Un parent qui n'a pas l'autorité parentale conserve ses droits de visite/hébergement, son obligation de pension alimentaire ainsi qu'un droit de surveillance (et peut alors contester les décisions de la mère)

Si le but du père est d'abandonner les enfants (au passage, non, les enfants ne comprendront pas qu'un père soit aussi lache et indigne), il suffit qu'il refuse de les voir. Malheureusement, la loi n'oblige pas un parent à ne pas se conduire comme un salopard.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés